

Du registre aux délibérations du Collège communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 30 MARS 2021

Présents : M. M. GOBLET d'ALVIELLA, Bourgmestre - Président
MM Y. SOMVILLE - J-C. JAUMOTTE, Mmes M-L. ROMAIN - M. LAROCHE - S.
OLEFFE, Echevins
M. S. DE WEVERE (Président du CPAS),
MM. M. TRICOT - A. ECTORS, Mmes M. CHARLIER - M. HICHAUX - A.
VANDERSTICHELEN,
MM. M. CLERCK - X. MARICHAL, Mmes A. CHEVALIER - N. SALPETIER - S-L.
BARROO -
A. ARMAND - S. YAHIA - E. VANDAM, M. P. URBAIN, Conseillers communaux
et M. F. PETRE, Directeur général.

Règlement général sur les funérailles et sépultures - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu le Décret du 6 mars 2009 relatif aux funérailles et sépultures, et ses
modifications ultérieures ;
Vu le règlement général sur les funérailles et sépultures adopté par le Conseil
communal du 3 octobre 2016 ;
Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : d'abroger le règlement général sur les funérailles et sépultures adopté
par le Conseil communal du 3 octobre 2016.

Article 2 : d'adopter le règlement communal général sur les funérailles et sépultures
ci-joint en annexe.

Fait en séance date que dessus

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur général,
(sé) **F. PETRE**

POUR COPIE CONFORME

Le Directeur général,

F. PETRE

Le Bourgmestre - Président,
(sé) **M. GOBLET D'ALVIELLA**

Le Bourgmestre,

M. GOBLET D'ALVIELLA